



LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER 2026

Toute personne physique ou morale qui réalise des prestations qui concourent au développement des compétences professionnelle doit établir chaque année un **bilan pédagogique et financier (BPF)** retraçant son activité.

Depuis janvier 2019, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnelle de 2019 ([loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#)), précise qu'est considéré comme prestataire de formation toute personne qui dispense des actions de formation, des bilans de compétences, des actions permettant de valider les acquis de l'expérience-VAE et des actions de formation par apprentissage.

Pour déclarer l'activité formation de 2025 la **date de dépôt** du BPF est **fixée au 30 avril 2026**.

 Objectifs	
- Renseigner les éléments clés à figurer dans le BPF - Comprendre la cohérence des données saisies au regard des exigences de l'administration	
 Public visé	 Prérequis
Tout professionnel de la formation en charge de collecter, renseigner et exploiter les données du BPF	✓ Administratif : disposer d'un NDA actif ✓ Pédagogique : aucun exigé ✓ Technique : ordinateur équipé de micro et caméra fonctionnels
 Dates	 Modalités – Durée - Horaire
Mercredi 25 mars ou Mercredi 1^{er} avril 2026	A DISTANCE VIA TEAMS de 9 h 30 à 11 heures
 Au programme	
☐ Comprendre les enjeux de la déclaration annuelle ☐ Identifier les données à communiquer et la finalité des éléments à renseigner ☐ Analyser les différentes parties à compléter et vérifier la cohérence pédagogique et financière de son activité	
 Intervenants	
☐ AGEFMA ☐ Service Régional de Contrôle de la DEETS 972	
 Accessibilité handicap	 Contact – Pôle compétences AGEFMA
Dès l'inscription contactez l'AGEFMA. Exprimez tous besoins spécifiques pour participer à cette action	Marie-Line CABRIMOL carif-ingenierie@agefma.fr 0696 05 84 22
 Sans frais de participation - Inscription obligatoire	